Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 8 (1870)
Heft: 7

Artikel: Lé montré dè Dzenèva
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-180791

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Huitième année. N° 7. Samedi 12 Février 1870.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Pour la Suisse : un an, 4 fr.; six mois, 2 fr.; trois mois, 1 fr.
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut **s'abonner** aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 12 février 1870.

On lit dans la *Gazette de Lausanne* du 6 courant :

« Le *Conteur Vaudois* veut bien nous faire l'in-
» signe honneur de s'occuper de temps en temps
» de nous. Il est seulement regrettable que ses ob-
» servations à notre adresse soient d'une monotonie
» qui répand autour d'elle les bienfaits du som-
» meil.

» Ce journal aux prétentions pyramidales trou-
» vera sans doute encore moyen de répliquer à ces
» lignes, dans cette prose pâteuse qui lui est fami-
» lière et où le lecteur enfonce jusqu'aux genoux;
» nous tenons à lui dire que nous ne lui répon-
» drons pas : Quand on rencontre sur son chemin
» un pitre qui essaie de faire la parade, on se laisse
» d'abord aller à rire; mais que, le lendemain, on
» le retrouve au passage, on hausse les épaules en
» revoyant toujours les mêmes grimaces et en en-
» tendant toujours les mêmes facéties surannées. »

Il faut avouer que si cette prose n'est point pâteuse, elle est du moins foncièrement grossière et dépourvue des convenances les plus élémentaires du journalisme. C'est là un genre auquel la vénérable *Gazette* ne nous avait point habitué et qui n'est guère admis dans un journal qui se respecte; aussi nous est-il impossible de l'imputer à ses rédacteurs habituels. Evidemment cette vulgaire et basse apostrophe a une autre origine. Son auteur, qui nous attribue des prétentions pyramidales, ne serait-il point quelque pygmée de la *Gazette* qui, trop longtemps relégué dans la cuisine de sa rédaction, a profité d'une situation plus ou moins provisoire pour glisser dans les saines et doctes colonnes du journal un échantillon de ses élucubrations de mauvais goût?... La chose nous paraît plus que probable.

On nous reproche une prose pâteuse. Hélas, il est vrai qu'on ne retrouve pas dans le *Conteur* cette phraséologie élégamment guindée, servilement empruntée à quelques chroniqueurs et feuilletonistes français; nous ne sommes point habiles à manier ce style fashionable, à la taille pincée, au veston court et à la badine enchanteresse; toutes nos prétentions se bornent à répondre fidèlement au titre de notre modeste publication.

Mais le *Conteur* ne devrait-il point aussi les aménités qu'on lui adresse au refus d'allier à sa prose pâteuse certaine crême fouettée à la française qui lui fut mainte fois offerte? Il est très possible que ce soit là un des motifs de sa disgrâce.

Cela dit, soyons indulgent. Quand un écrivain a le cœur gros de manuscrits qui n'ont pu voir le jour; quand, à Paris, à Genève, à Lausanne même, la gloire, qui ne dispense ses faveurs qu'à bon escient, a fait pour lui la sourde oreille ou s'est montrée parcimonieuse au point de ne l'illustrer que par l'organe des *Feuilles de Houx* et d'un almanach fribourgeois, il est bien permis à ce talent incompris d'emprunter par fois le dictionnaire du faubourg pour épancher sa mauvaise humeur. A tout péché miséricorde.

Société des sciences naturelles.

Séance du 2 février.

M. le professeur *L. Dufour* continue l'exposé de ses recherches sur la variation du climat de notre pays. D'après des données que lui a fournies M. Galiffe de Genève sur la fixation du droit d'entrée du vin nouveau à Genève, pendant la 1re moitié du XVIe siècle, l'époque de la vendange était en moyenne dans le milieu de septembre, il y aurait donc tout lieu de croire que la température était plus haute à cette époque.

M. *Cauderay* donne la relation d'un fait assez curieux cité par M. Scouttetten. Sous l'influence d'un courant électrique le vin gagne sensiblement en qualité. L'explication de ce fait n'est pas encore complète, mais il y aurait avantage à faire des essais pratiques, soit sous le rapport de la destruction des germes de fermentation et de moisissure, soit aussi pour augmenter l'arôme de nos vins.

M. *Guillemin*, ingénieur, montre à la Société un nouveau procédé pour augmenter considérablement la force des aimants.

M. *Schnetzler* présente une série de figures de feuilles de plantes diverses, imprimées d'après le procédé inventé à Vienne par le directeur de l'imprimerie impériale, et reproduisant exactement l'empreinte des feuilles au moyen des feuilles elles-mêmes comprimées sur une planche de plomb.

M. *Bieler* fait circuler une collection de gravures destinées à populariser l'étude des animaux utiles ou nuisibles à l'agriculture.

Lé montrè dè Dzenèva.

Vos sédè prau que l'an lo pompon pè Dzenèva po la contrebeinda dâi montrè. L'ai a on iâdzo, l'ein passâvan dâi pètâie, et rein ne lâi fasâi : lè douanè, lè gabeloû, lè bregadiers, tot cein lâi fasâi atant que dè soclliâ dessus. — Adan, cî commerce pau pas djuï dinse; sarâi bin la metzance s'on ne pau pas ein accrotzi ion po èpouairi lè z'ôtro, — que sè dese ion dau gouvernemeint, mîmameint ion dâi menistre dè Louis-Phelippe, à cein que m'an de.

Et on biau matin, vait-cé noutron menistre de Louis-Phelippe qu'arrevè à Dzenèva, avouè sa voiture et son cocher, aprî avâi bin baillî sè z'odres pertot, po ne pas laissi passâ na rata que n'ôssè paï lè drâi. — Po stu iadzo, lè tîgno, que sè peinsâvè.

L'è bon. S'ein va dein la pllie balla boutiqua dè la vela, iô l'atzîtè ne sé guiéro dè dozânnè dè montrè, dè ti lè prix. Lè fâ bin eintortoilli et bin reindzi dein na caissetta, et quand tot est prêt : — Ditèvâi, que fâ dinse au martchand, vos allâ mè passâ cein, vo sédè.

— Lè bon, lè bon, n'aussidè couson. Iô dèmorâ-vo ?

— A Paris. Baillî-mè on bocon dè papâi, vo marquèri l'adresse.

— Bon ! que lâi fâ onco lo martchand, saran à Paris dèvant vo.

— Ie pâiè et ie so, ein sè peinseint, — mè bourlâi se l'ètzapant, stu iadzo; mè la van paï bouna, clliau tonnerre dè contrebandier. L'a biau dere, lo Genevois, sarâi bin lo diabllio se san dèvant mè à Paris !

Mâ lo martchand, on tot fin, l'avâi fé signo au cocher, et à la vi que l'ôtro remontâvè dein sa voiture, lo cocher met la caissetta derrâi, bin liettâïe avoué lè mâllè; et gai qu'on pinson, l'avâi reçu dau martchand na pîce dè bouna-man, remonté su son bantzet, et lè vatelè revia contre Paris.

Et qu'arreva-t-e ? Lo bon sang è tot rodzô : l'ètâi la voiture dau menistre dé la police, avoué lo menistre dedein, et passa coumeint la poûsta dè Losena à Mâudon, sein que fussè arretâïe. Nion ne sè maufiâvè, peinsa-vâi, on menistre dè Louis-Phelippe.

Et à la vi que noutron homme reintrâvè à l'ottô, que n'avâi pas pire z'u lo tein dè dere : Atsivo à ti !... qu'è-t-e que vâi su la tsemena ?... la caissetta dè Dzenèva.

Ma fâi, du clliaquie, l'a vu que ne lai pouâvè rein, l'a dèmechounâ. L. F.

Les mendiants de Pékin.

La police de Pékin prétend avoir sur ses registres 70,000 mendiants des deux sexes, enrégimentés en sections, dont le chef, nommé à l'élection, est responsable vis-à-vis de l'autorité des faits et gestes de ses administrés. Au-dessus de tous les mendiants se trouve un personnage pris aussi dans leurs rangs qui jouit du titre de « prince ou chef des mendiants; » il a pleine autorité sur tout son personnel, et traite directement avec les chefs de la police. Il a surtout mission de régler les querelles toujours nombreuses entre ses sujets, et de déterminer dans quelle partie de la ville chaque section établira son centre d'activité ; en cas de crime commis par l'un d'eux, il doit fournir le coupable à l'autorité. Le prince des mendiants est une véritable puissance, car s'il dépend entièrement de la police, si même il en fait partie, il conduit néanmoins ses sujets en monarque absolu, et pourrait, en cas d'émeute, jouer avec les siens un rôle décisif.

Lorsque les armées alliées marchaient sur Pékin, on a cru un instant voir l'émeute intérieure s'ajouter au danger du dehors. Un vieux mendiant, entouré de la foule, prophétisait la perte prochaine de l'empire et commençait à exciter les esprits, mais le chef des mendiants fit cause commune avec le pouvoir, et l'exécution immédiate d'une quarantaine des plus compromis calma cette effervescence.

Pendant la journée, les mendiants errent de porte en porte, quelquefois seuls, quelquefois en troupe, frappant l'un contre l'autre deux morceaux de bambous et poussant d'agaçantes lamentations; ils forcent, par leur insistance, les habitants de la maison à acheter leur départ; si l'on résiste, ils continuent pendant des heures, s'établissent à l'entrée d'une boutique, entravent la circulation, rendent toute conversation impossible jusqu'à ce que, de guerre lasse, on finisse par céder.

Cette manœuvre est un droit qu'on ne saurait leur disputer; ils en ont un autre : à un certain jour de l'automne, les mendiants ont licence de parcourir les marchés, les magasins de grains et de farines, d'y prendre dans les sacs ou les caisses déposés tout ce qui peut tenir dans la main fermée, c'est-à-dire que, par exemple, ils ne peuvent emporter une pièce de viande, un légume, mais simplement une poignée.

Les mendiants de Pékin cherchent à exciter la commisération en étalant le spectacle de leurs plaies, de leurs maux vrais ou factices. En été comme en hiver ils errent presque sans vêtement, la poitrine et le ventre à peine recouverts des plus sordides haillons; quelquefois, en hiver surtout, ils jouent entr'eux ces misérables hardes, afin d'en constituer au moins un habillement; le perdant reste alors complétement nu. Souvent, par une température de 10 degrés au-dessous de zéro, on voit de malheureuses femmes porter des enfants de moins d'un an sous un lambeau de couverture.

La barbe et les cheveux poussent à l'abandon, la peau se recouvre d'une espèce de vernis de saleté et présente toutes les variétés d'affections cutanées, parasitaires, syphilitiques, etc., etc.

A Pékin, les mendiants ont une sorte de quartier-général; c'est un pont de marbre en dehors de la porte *Tsien-men* : la voie est divisée en trois allées, celle du centre est réservée à l'Empereur, mais l'on y tolère les mendiants; ils s'y groupent par centaines et s'accrochent aux nombreux passants, les harcèlent pour en obtenir une pièce de monnaie valant un demi-centime. L'endroit est bien choisi, c'est le point le plus fréquenté; on les voit encore assis en groupe de 30 ou 40 dans les marchés, aux environs du palais, se disputer quelques horribles débris, ou les jouer entr'eux, car le jeu est aussi leur passion; d'autrefois ils se rendent ce mutuel service de toilette que la peinture seule peut exprimer avec décence; mais chez eux c'est une véritable chasse dont ils ne dédaignent pas de manger le produit.

Pendant la nuit, les mendiants se retirent où ils peuvent, sous les arches des ponts, les portes de la